



## MANIFESTE DU PACTE POUR LE JARDIN

# «LA BIODIVERSITÉ S'INVITE AU JARDIN»

Le **jardin** est sans nul doute une **parfaite représentation de la biodiversité** domestique de notre environnement. C'est un **havre de paix** pour le **monde végétal et animal** qui peuvent s'y développer et s'y reproduire durablement

Pour prétendre représenter et être un acteur engagé de la biodiversité il devra être cultivé entretenu de manière exemplaire. Les jardiniers qui consacrent du temps, de la passion, des savoirs à entretenir et développer ces jardins de la biodiversité sont des acteurs engagés de la préservation, de la restauration et du développement de la biodiversité domestique. Leurs actions, aux résultats visibles et mesurables les insèrent très naturellement dans les dispositifs publics qui coordonnent l'action de l'Etat, des collectivités, des entreprises, et de toutes les parties prenantes concernées.



## Le Pacte pour le Jardin propose ainsi ce manifeste engageant les jardiniers dans 7 actions



- 1** La mise en place de végétaux diversifiés et complémentaires, adaptés au sol et au climat de sa région pour accueillir les diverses espèces animales en limitant les haies mono spécifiques. Ils devront également être floraux riches en pollen et nectar afin que les insectes puissent y trouver une nourriture abondante.
- 2** Les haies séparant les propriétés devront faciliter le passage des animaux par des ouvertures fréquentes et de taille adaptée.
- 3** L'entretien des jardins se fera en limitant les traitements et en utilisant chaque fois que cela est possible des solutions de bio contrôle.
- 4** Toutes les méthodes favorisant l'environnement comme le compostage, le paillage, les récupérateurs d'eau pluviale, le tri sélectif... seront mises en œuvre.
- 5** La limitation de l'artificialisation des sols en privilégiant potagers, prairies et massifs fleuris, vergers, gazons, allées drainantes.
- 6** La formation et l'information des générations actuelles et futures des jardiniers par les associations de savoirs seront systématiques et récurrentes.
- 7** Systématiquement, lorsque le jardin est menacé par des programmes d'urbanisation ou de densification urbaine, il sera mis en place des solutions de compensation par exemple des murs ou toits végétalisés.



Le pacte pour le jardin propose ainsi qu'un **label décerné par le ministère de l'Environnement** soit créé afin de **reconnaître ces jardins** de la biodiversité sur la base d'un référentiel reprenant ces sept points. Ainsi identifiés ils pourront **naturellement s'inscrire dans les trames vertes** et les **corridors écologiques** du patrimoine collectif et leurs jardiniers participer pleinement, dans le cadre de la mise en place de l'Agence Française pour la Biodiversité et de son réseau territorial, à la concertation et au pilotage de ces trames vertes.